

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
DIRECTION DU TRAITEMENT DES DECHETS
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
DU CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERE DE FOS SUR MER
REUNION DE LA CLIS DU 6 MARS 2012

Monsieur le Sous Préfet ouvre la séance à 14h15. Il rappelle que cette CLIS est la suite de la précédente au cours de laquelle tous les points de l'ordre du jour n'avaient pu être évoqués, par manque de temps.

Il précise, qu'à la demande de la DREAL, a été ajouté le point supplémentaire suivant :
le bilan matière du CTM tenant compte des prévisionnels de tonnages de MPM.

Monsieur le Sous Préfet invite Monsieur SALTEL-PONGY, Responsable Environnement et Communication d'EveRé, à commencer son exposé.

I BILAN MATIERE DU CTM TENANT COMPTE DES PREVISIONNELS DE TONNAGES DE MPM :

- Les tonnages prévisionnels de MPM :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), informe que MPM a adressé à EveRé, un courrier en date du 3 février dernier, relatif aux tonnages prévisionnels pour les 3 ans à venir, selon lequel les quantités estimées sont pour l'année 2012, de 430 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr) et de 9 500 tonnes de boues de la station d'épuration de Marseille.

Il n'est pas prévu actuellement par MPM d'apporter sur le CTM les refus des centres de tri, ni la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM).

Il poursuit en indiquant qu'EveRé a pour l'année 2012, ajouté le bilan matière prévisionnel en tenant compte des tonnages prévisionnels annoncés par MPM et des ratios de 2011.

- Le bilan matière avec les tonnages prévisionnels de MPM :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), présente et commente à la commission ce bilan matière prévisionnel pour 2012 (avec un Arrêté Préfectoral de 360 000 t en Unité de Valorisation Energétique UVE).

Il fait remarquer que sur la 1^{ère} ligne de ce tableau, sont mentionnés tous les entrants possibles.

A partir des **430 000 t d'OMr en entrée** :

424 625 t sont acheminées dans **le tri primaire** (5 375 t sont des pertes fosses) du tri primaire, **6 642 t** sont extraites en tant que **recyclables** (métaux, plastiques, encombrants, pneus usagés)

Sont finalement dirigées vers UVO et UVE, 417 983 t.

Entrent dans l'UVO, plus précisément dans les TFR (tubes de fermentation rotatifs) :

111 000 t ; sur ce tonnage, **8 222 t** sont des pertes (tubes etc.)

102 778 t vont ainsi, dans **le tri secondaire** ;

Sortent de ce tri :

7 425 t qui sont **des refus inertes du tri secondaire**

39 853 t de refus combustibles **dont 33 517 t** partent dans **l'UVE**

6 336 t partent en **ISDND** (installations de stockage de déchets non dangereux) du fait de la limite technique atteinte de l'UVE à 360 000 t

55 500 t entrent enfin, dans les digesteurs, avec 30 000 t de compost produit.

Entrent dans l'UVE, sorties du tri primaire, **306 983 t** (auxquelles il faut ajouter 9 500 t de boues, 10 000 t de DASRI et 33 517 t constituées de refus combustibles du tri secondaire), soit un **total de 360 000 t** ;

A ce total doit être associée la production de :

17 505 t de résidus de fumée d'incinération d'ordures ménagères (**REFIOM**)

86 400 t de **mâchefers**.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), conclut son exposé sur le bilan matière en précisant que celui-ci est le résultat des données prévisionnelles de MPM et de l'expérience acquise en la matière par EveRé sur l'année 2011.

Monsieur MOUTET (ADPGF), s'étonne de la subsistance dans les mâchefers de 2 162 t de métaux.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), répond qu'il est plus facile d'extraire des métaux des mâchefers que des OMr, d'un overband car les mâchefers ont une granulométrie plus homogène que les OMr.

Il précise que ne sont pas réceptionnés sur le CTM, les métaux de la collecte sélective de MPM qui vont vers des centres de tri et le recyclage.

Monsieur le Sous Préfet fait remarquer que ces métaux ne sont pas constitués uniquement d'aluminium, ce que confirme Monsieur SALTEL-PONGY.

Madame MICHEL (Mairie de Port Saint Louis du Rhône), affirme que des efforts sont encore à fournir de la part de MPM pour améliorer le tri.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, rappelle quant à lui, que lors de la précédente CLIS, il avait été annoncé par MPM qu'une augmentation de capacité de 30 000 t suffisait. Il en avait déduit que même en ajoutant les boues, les 60 000 t demandées par EveRé n'étaient pas atteintes.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), indique que le bilan matière présenté à la dernière CLIS était celui de l'année 2011 et qu'il ne prenait pas en compte le prévisionnel de déchets de MPM pour 2012.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), insiste sur les différences dans les chiffres annoncés dans le bilan 2011 et celui de 2012.

Monsieur le Sous Préfet réitère qu'il s'agit de bilans prévisionnels.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, s'étonne que ces prévisions amènent au traitement dans l'UVE justement 360 000 t.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), est surpris par l'obtention dans tous les cas, de chiffres « ronds ».

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, s'adressant à Monsieur SANDON (DREAL), pose la question de savoir si le tonnage des déchets d'activités à risque infectieux (DASRI) a été pris en compte par MPM.

Monsieur SANDON (DREAL), lui répond par la négative.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), explique que bien que 360 000 t entrent dans l'UVE, 6 336 t doivent encore être dirigées en centre de stockage pour ne pas dépasser le seuil de capacité maximale de l'UVE. C'est ce qui explique pourquoi on obtient un chiffre rond pour l'UVE.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, poursuivant son raisonnement, en conclut que MPM « régule » le bilan d'EveRé et que les 360 000 t intègrent les DASRI.

Monsieur SANDON (DREAL), insiste sur le fait qu'il s'agit d'un bilan matière produit par EveRé.

Monsieur Le Sous Préfet ajoute que MPM aurait la possibilité d'envoyer plus de déchets (refus de tri de la collecte sélective, boues, FFOM DAC).

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, rappelle que MPM doit une exclusivité de traitement à EveRé.

Madame MICHEL (Mairie de Port Saint Louis du Rhône), demande si le Président de MPM a donné son avis.

Monsieur le Sous Préfet fait savoir que la réponse du Président n'a pas encore été donnée.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, souhaite savoir ce que sont les 6 336 t d'ISDND.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), répète que la capacité de l'UVE étant limitée à 360 000 t, que le besoin est de 366 336 t, il s'agit du solde destiné à partir en centre de stockage.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, poursuivant son raisonnement, demande s'il n'y a pas d'autres exutoires.

Monsieur DARIES (Directeur du Traitement des Déchets – MPM), informe que les FFOM ne sont pas actuellement collectées et les refus de tri sont traités dans le cadre des marchés de tri.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), revient sur le courrier du 3 février 2012 de MPM qui justifie selon lui, le passage à 360 000 t.

Monsieur AMBERTO (Chef de Service à la DTD-MPM), répond que dans le cadre de la DSP, MPM se doit de communiquer tous les ans le prévisionnel des déchets entrants, pour les 3 ans à venir.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), remarque que le 19 février 2009, à l'occasion d'un Conseil de Communauté, MPM s'était engagé à tenter de réduire l'incinération à 250 000 t. Or, ajoute-t-il, en amenant 430 000 t en 2012, il semble que l'on fasse l'impasse sur cette décision.

Monsieur MOUTET (ADPGF), acquiesce et rappelle l'objectif affiché de MPM d'une diminution de 7% par an.

Monsieur DARIES (DTD-MPM), confirme que par rapport aux 410 000 t actuellement autorisées en entrée du CTM, le prévisionnel de 430 000 t d'OMr et de 9 500 t de boues conduisent bien à la nécessité d'une augmentation de 30 000 t de l'autorisation de réception sur le site.

Monsieur AMBERTO (DTD-MPM), informe qu'en 2011, il est entré moins de déchets qu'annoncé dans la prévision.

Monsieur DARIES (DTD-MPM), poursuit en précisant qu'en prenant en compte la réduction de 7% prévue sur 5 ans et l'augmentation de la population, les résultats 2011 se situent en dessous de la courbe prévisionnelle. A ce jour, il avoue ignorer s'il s'agit d'une situation exceptionnelle ou qui est appelée à perdurer.

Monsieur AMBERTO (DTD-MPM), affirme d'ores et déjà, qu'on constate une diminution régulière au niveau des OMr.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), souhaite avoir le bilan matière précédent. Monsieur SALTEL-PONGY procède en séance, à la distribution format papier, du bilan matière 2011.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), fait part de son intérêt de connaître la rentabilité du site en fonction des tonnages de déchets entrants.

Monsieur PEREZ-VIOTA, Directeur Général d'EveRé, répond que les tonnages minima en rapport avec le seuil de rentabilité de l'usine, sont de 365 000 t (ce qui correspond au « tonnage annuel de référence » fixé dans le contrat) et il ajoute que pour l'année écoulée, ce seuil a été dépassé.

Madame MICHEL (Mairie de Port Saint Louis du Rhône), se référant aux tonnages indiqués en entrée dans le bilan 2011, estime qu'il conviendrait d'ajouter aux 306 000 t d'OMr, les 30 000 t demandées lors de la dernière CLIS. Elle ajoute qu'en tout état de cause, la méthanisation est un échec comme à Romainville.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), indique que la valorisation du compost n'a démarré qu'au mois d'août 2011 et qu'à ce jour, le compost est normé chaque mois. Il en va de même pour les mâchefers.

Monsieur PEREZ-VIOTA (EveRé), s'adressant plus particulièrement à Madame MICHEL, indique que Romainville n'est pas encore construit et qu'il n'est donc pas possible de parler d'« échec de la méthanisation ».

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), informe que les installations en fonctionnement de Calais et de Varennes-Jercy (autres sites de méthanisation exploités par Urbaser Environnement), font du compost normé.

Monsieur le Sous Préfet demande à l'assemblée si elle souhaite aborder d'autres points sur le bilan matière. En l'absence de réponse, il demande à ce que le 2^{ème} point de l'ordre du jour soit présenté.

II BILAN DE LA SURVEILLANCE DES EMISSIONS

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), rappelle que l'auto-surveillance se fait en continu 24h/24 et que des contrôles programmés et inopinés sont effectués par des organismes agréés.

Il précise, concernant les dioxines et furanes, que les prélèvements se font en continu et que la cartouche de prélèvement est analysée chaque mois.

Il indique en amont que dans sa présentation, les valeurs figurant dans le tableau du haut sont relatives aux valeurs d'émissions et celles figurant dans le tableau du bas, ont trait aux flux mensuels.

Il précise enfin, que les chiffres de janvier et février 2012 y ont été intégrés.

• **Surveillance de l'unité de valorisation énergétique (UVE) imposée par l'arrêté préfectoral d'EveRé**

➤ **Les mesures d'autosurveillance :**

- Concernant le CO (monoxyde de carbone) :

Toutes les valeurs sont inférieures aux seuils règlementaires, tant sur les concentrations que sur les flux mensuels.

- Concernant le COT (carbone organique total) :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), fait remarquer que les émissions sont stables et très faibles et que le flux de COT varie avec les tonnages incinérés. Ainsi, il y a un flux plus important sur le mois de janvier 2012, faisant suite au ralentissement en décembre 2011 dû à l'atteinte de la limite des tonnages autorisés, (d'où un déstockage des déchets en fosse en janvier).

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, réagit à cette information et s'adresse à la DREAL, en concluant de ce qui vient d'être dit, que si tous les sites agissent de même, le mois de janvier s'avère particulièrement dangereux.

Monsieur SANDON (DREAL), rassure son interlocuteur en expliquant que si EveRé arrive à sa limite d'incinération en décembre, ce n'est pas le cas des autres sites.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, persiste sur ses doutes concernant la qualité de l'air en janvier.

Monsieur SANDON (DREAL), lui propose d'interroger pour ce faire, quant à leur fonctionnement, ARCELOR et ESSO.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, conclut en se proposant de faire un courrier à la DREAL afin de demander des analyses de l'air au mois de janvier.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), précise que les concentrations et les flux maxima fixés par la réglementation doivent être respectés chaque mois. Il en est de même pour le mois de janvier.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, convient en l'occurrence, qu'EveRé n'est pas seul concerné, qu'il s'agit d'un cumul annuel de la part de tous.

Monsieur SANDON (DREAL), ajoute que les industriels réagissent en fonction de leurs commandes, chacun à des moments différents au cours de l'année.

- Concernant les poussières :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), constate que les limites en termes d'émissions et de flux sont largement respectées. Il fait remarquer qu'il y a des émissions plus hautes en avril et octobre. Elles correspondent à la reprise des lignes après les arrêts techniques programmés.

Monsieur MOUTET (ADPGF), s'interroge sur le contenu de ces poussières. Il en déduit qu'on ne sait ni ce qui entre, ni ce qui sort de l'incinérateur.

Monsieur SANDON (DREAL), s'inscrit en faux quant à cette allégation. Il précise qu'il y a un arrêté préfectoral qui définit des valeurs à respecter.

Monsieur MOUTET (ADPGF), souhaite que soit faite une analyse des poussières, ce à quoi consent Monsieur SANDON pour le compte de la DREAL.

Monsieur le Sous Préfet invite Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), à poursuivre.

- Concernant les SO₂ (dioxyde de soufre) :

Celui-ci fait remarquer que les limites en termes d'émissions et de flux sont respectées. Les fluctuations des émissions sont fonction des quantités de boues de STEP incinérées en mélange avec les déchets ménagers.

- Concernant les NO_x (oxydes d'azote) :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), rappelle que la limite annuelle en concentration de l'arrêté préfectoral est plus de 2 fois inférieure à la valeur nationale. Il précise que cette limite, ainsi que celle en termes de flux, est respectée.

Il ajoute que les légères diminutions des flux des mois d'avril, septembre et octobre correspondent aux arrêts techniques programmés de l'unité.

- Concernant le HCl (acide chlorhydrique) :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), indique que les limites à respecter en termes de concentration et de flux sont respectées. Il fait remarquer les mêmes diminutions de flux sur les mêmes mois.

- Concernant le HF (acide fluorhydrique) :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), attire l'attention sur les émissions et flux particulièrement faibles le concernant. Les limites sont largement respectées.

- Concernant le NH₃ (ammoniac) :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), précise que la limite règlementaire n'entrera en application qu'en 2014, mais qu'elle est déjà considérée et suivie comme telle par EveRé. Il ajoute que les émissions relatives au NH₃ restent faibles et stables en 2011.

- Concernant les dioxines et furanes (cartouches de prélèvement en continu) :

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), rappelle que les cartouches de prélèvement en continu des dioxines et furanes sont changées chaque début de mois et adressées en analyses dans un laboratoire externe agréé COFRAC. Les mesures relevées en 2011 sont toutes en dessous du seuil de VLE.

➤ **Les contrôles de fumées de l'UVE par les organismes agréés :**

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), informe qu'il y a les concernant, des contrôles semestriels programmés par EveRé, puis des contrôles inopinés programmés par la DREAL.

Son exposé se poursuit par la fourniture des résultats des 4 contrôles suivants provenant d'organismes agréés :

- Concernant le contrôle programmé des 15-16-17 mars 2011 réalisé par la société DIOXLAB

Sur l'ensemble des paramètres et sur les lignes 1 et 2, toutes les mesures relevées sont en dessous des VLE 1/2h et jour.

- Concernant le contrôle inopiné des 2-3-11 août 2011 réalisé par la société SOCOTEC

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), fait les mêmes observations. Il précise que la VLE en jour pour les NO_x, calculée sur les 24 h de fonctionnement des lignes, a bien été respectée.

- Concernant le contrôle programmé des 30-31 août 2011 réalisé par la CME

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), fait part des mêmes remarques.

- Concernant le contrôle inopiné des 22-23 novembre 2011 réalisé par la société SOCOTEC

Avec un commentaire équivalent, Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), ajoute que la VLE en jour pour le HCl, déterminée sur les 24 h de fonctionnement sur la ligne, a ici encore, été respectée.

● **Surveillance de l'unité de valorisation organique (UVO) imposée par l'arrêté préfectoral d'EveRé**

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), prend soin de rappeler que le contrôle annuel a été programmé par l'exploitant et que le contrôle inopiné a été programmé par la DREAL. Tous ces contrôles ont été effectués par des laboratoires agréés.

Il joint à sa présentation les résultats des 2 contrôles suivants :

- Concernant les contrôles inopinés des 4-17-18 août 1011 réalisés par la société SOCOTEC

L'ensemble des valeurs limites d'émission (VLE) a été respecté.

- Concernant les contrôles programmés des 31 août, 1^{er} septembre 2011 par CME

L'ensemble des valeurs limites d'émission (VLE) a été respecté, excepté un pic en CO sur la torchère.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), explique que le pic de monoxyde de carbone constaté sur ce contrôle, a été provoqué par plusieurs arrêts et démarrages de la torchère pendant l'heure de prélèvement du laboratoire. La combustion n'étant pas stable, les émissions de CO ont été plus élevées que d'habitude.

Monsieur le Sous Préfet s'en étonne et fait remarquer que les contrôles sont faits pour constater ce qui se passe en mode normal. Or, en l'occurrence, il semble qu'il faille démarrer la torchère exprès pour réaliser l'analyse.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), en convient. Il explique que, du fait des plannings très chargés des laboratoires, les contrôles doivent impérativement être programmés en début d'année. Le jour du contrôle, si la torchère n'est pas en fonctionnement, il faut la démarrer.

Monsieur SANDON (DREAL), précise que les contrôles inopinés sont programmés aussi à l'avance avec le laboratoire concerné. Les rapports sont communiqués à l'exploitant après réception de la DREAL.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), passe la parole à Madame BERARD, représentante d'URS, pour assurer la présentation du 3^{ème} point de l'ordre du jour.

III AUTOSURVEILLANCE DES SOLS DE SURFACE ET DES EAUX SOUTERRAINES

Madame BERARD rappelle que conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation, une surveillance des émissions générées par les installations et leurs effets sur l'environnement a été réalisée depuis janvier 2010. Cette surveillance porte sur les sols de surface et la qualité des eaux souterraines.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, fait remarquer que la carte servant de support à l'exposé n'est pas à jour, car elle ne tient pas compte du cercle d'évitage créé en limite Sud-Ouest du site EveRé.

●**Le suivi des sols de surface**

Madame BERARD explique que dans le cadre du programme d'auto-surveillance, un prélèvement trimestriel de 7 échantillons de sols de surface a été effectué dans l'environnement proche du site.

Elle ajoute que ces prélèvements ont eu lieu en mai, juin, août et novembre 2011. Les analyses ont été faites sur un certain nombre de métaux et sur les dioxines et furanes.

Elle souligne que 10 métaux ont été détectés sur toutes les campagnes, comme en 2010.

Il s'agit de l'arsenic, du chrome, du cobalt, du cuivre, du plomb, du manganèse, du nickel, du vanadium, du zinc et du mercure.

Elle informe de la disparition sur 2011, de certains pics qui avaient pu être constatés en 2010.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, en demande la raison.

Madame BERARD précise que les causes peuvent en être d'ordre météorologique, environnemental. Il peut s'agir du vent, de l'absorption par des végétaux alentour.

●**Le suivi des eaux souterraines au droit du site**

Madame BERARD poursuit son exposé, toujours dans le cadre du programme d'auto-surveillance, sur le suivi des eaux souterraines. Ce suivi est assuré par des prélèvements trimestriels d'un échantillon dans chacun des 6 piézomètres.

Elle ajoute que ces prélèvements ont eu lieu en mars, juin, août et novembre 2011.

constate que le pic de DCO obtenu début 2011 a nettement diminué tout au long de l'année.

Elle informe que la DCO permet de mesurer les composés chimiques et organiques dans la nappe.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), souhaite recevoir davantage d'explications sur ce pic.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), rappelle, comme expliqué lors de la CLIS du 20 avril 2011, que grâce au suivi régulier des piézomètres, une canalisation fuyarde a été identifiée en 2011 en amont du Pz2.

La réparation a été faite dans les meilleurs délais et la situation revient à la normale.

Madame BERARD fait remarquer que l'arsenic, le baryum, le manganèse et le molybdène sont régulièrement détectés comme en 2010.

Elle pointe successivement :

- le piézomètre 2 qui a réalisé un pic relatif à la présence d'arsenic, en novembre 2010 avec décroissance sur 2011 ;

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), réitère qu'il y a eu un problème de canalisation fuyarde, à proximité de ce piézomètre.

- le piézomètre 2 encore, qui a enregistré un pic concernant le baryum entre fin 2010 et début 2011, puis décroissance tout au long de 2011. Elle attire l'attention sur la différence à faire entre seuil de potabilité et seuil de potabilisation. Elle rappelle la définition de ces 2 notions. La potabilité correspond au verre d'eau que l'on peut boire, alors que la potabilisation correspond au verre qui pourra devenir potable après traitement.
- le piézomètre 2 de nouveau, sur le manganèse avec un pic début 2011, puis décroissance tout au long de l'année ;
- le piézomètre 2 toujours, sur le molybdène où le pic rencontré en août 2010 n'a pas été retrouvé par la suite. Les concentrations sont quasiment toujours inférieures au seuil de potabilité mais ont tendance à monter fin 2011.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), explique que l'évolution de ces paramètres reste sous surveillance continue.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, demande qui assure la coordination de ces données.

Monsieur SANDON (DREAL), explique que ce sont ses services mais il ajoute qu'il n'y a rien d'alarmant et qu'il subsiste toujours une marge d'incertitude dans chaque analyse.

Pour autant, Monsieur Le Sous Préfet intervient pour souligner qu'il y a une évolution qui n'est pas bonne et qui nécessite le maintien de la surveillance.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), confirme qu'EveRé va s'y employer en 2012 et ce, chaque trimestre.

- Madame BERARD termine son exposé sur les pics enregistrés en mai et novembre 2010, notamment sur les piézomètres 1, 6 et 2, concernant les composés volatils (BTEX). Ces pics n'ont pas été retrouvés en 2011.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), poursuit avec le 4^{ème} point de l'ordre du jour.

IV COMMUNICATION

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), souhaite dresser un bilan de l'année écoulée. Il met en exergue l'accès du site aux collègues et scolaires en septembre 2011.

Monsieur le Sous Préfet souligne qu'il y a en amont de cette démarche, un discours pédagogique.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), tient à préciser qu'en préliminaire, il y a une explication qui est donnée sur la priorité de la collecte sélective.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, revient sur l'enquête publique et s'étonne qu'EveRé maintienne son discours alors que les populations y sont défavorables.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), répond que l'ouverture du site, la démonstration de ce qui est fait, sont un moyen positif d'évolution.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, fait remarquer qu'il n'a pas été répondu à sa question.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), met en avant le souci de responsabilité d'EveRé, tant au niveau de l'environnement que de la communication.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, poursuit en demandant à EveRé ce qui va être fait pour que les choses changent.

Monsieur MOUTET (ADPGF), ajoute que 6 642 t dirigées vers le recyclage, c'est peu comparé aux 430 000 t en entrée. Il rappelle que l'usine est appelée à trier, valoriser et méthaniser.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), convient que tel est le but d'EveRé.

Il rappelle que le site ne reçoit pas les déchets issus de la collecte sélective (points d'apport volontaire etc.) mais les OMr. Bien qu'il y ait des possibilités d'extraction des matériaux recyclables résiduels, le but 1^{er} du centre de tri primaire d'EveRé est de séparer la fraction biodégradable de la fraction combustible des déchets.

Monsieur le Sous Préfet rappelle que l'obligation de tri se situe en amont pour les ménages.

Monsieur MOUTET (ADPGF), répond qu'à Marseille ce tri est insuffisant, et que sur EveRé, tout va dans l'incinérateur.

Monsieur GONELLA (Association Fare Sud), rappelle la teneur de la circulaire VOYNET selon laquelle la part d'incinération ne doit pas dépasser 50% de l'ensemble des déchets produits.

Madame MICHEL (Mairie de Port Saint Louis du Rhône), regrette l'absence des élus de MPM et fait part de l'inquiétude des habitants.

Elle informe qu'entre 2007 et 2011, la bio surveillance a révélé notamment pour les œufs, que leur teneur en dioxine, les rendait impropres à la consommation; de semblables observations ont pu être faites sur les lichens etc.

Elle rappelle enfin la forte opposition des communes de Fos et Port Saint Louis et l'espoir de tous pour davantage de méthanisation et moins d'incinération.

Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), revient sur le 5^{ème} et dernier point de l'ordre du jour.

V POINTS DIVERS

Il informe qu'EveRé réfléchit à la possibilité d'acheminer par trains, à la place des camions utilisés à ce jour, les mâchefers et les métaux.

Madame THEBAULT (Mairie de Fos sur Mer), sollicite de Madame BERARD (URS), la transmission du document de suivi environnemental pour l'Institut Ecocitoyen, en format EXCEL.

Madame BERARD (URS), tout en assurant que cette demande sera prise en compte en format PDF, émet des doutes quant à la possibilité par le laboratoire, de communiquer des documents en format EXCEL.

Dans tous les cas, Monsieur SALTEL-PONGY (EveRé), se propose de l'intégrer sur le site Internet du CTM.

DATE DE LA PROCHAINE CLIS :

Monsieur le Sous Préfet informe que la prochaine CLIS sera fixée ultérieurement, avec une date probable arrêtée courant du mois de septembre.

La réunion se termine aux environs de 16H45.

.....